

84

Demande en grâce
pour
J^h. Carré, tisseur,

25 mars, 1852.

Prison St. Pierre

P.C

à Monseigneur
Le Prince, Président de la
République

Monseigneur



Votre serviteur soussigné commence par s'incliner
en face de l'arrêt qui l'a condamné à la transportation
en Algérie.

Afin de se rendre digne du recours en grâce qu'il
solicite, il promet et s'engage de la manière la
plus formelle à ne jamais s'occuper de politique, sous
peine d'être considéré comme le plus coupable des séditieux.

Veuillez croire, Monseigneur, que le soussigné,
n'a suivi qu'une fatale impulsion, celle de la foule égarée
comme lui, mais jamais il n'a appartenu à aucun
club et n'a provoqué personne.

Veuillez croire, Monseigneur, qu'il ne connaît
maintenant d'autre opinion que les intérêts de sa
malheureuse épouse entourée de nos quatre jeunes
enfants.

Grâce et pitié pour un ignorant mais artisan
honnête qui avec la ferme résolution de vivre en homme
de pais a l'honneur d'être

Monseigneur

Votre et. et
Signé Carré. D. rue de Condé
Lyon

[Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a header or address.]



[The main body of the document consists of several paragraphs of extremely faint, illegible handwriting. The text is mirrored across the page, suggesting bleed-through from the reverse side.]

[A small, faint handwritten mark or signature on the right side of the page.]